

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **22 (1950)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement,
rue de Bourg 28, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte ;
M. J. Balmas, secrétaire du Cartel romand
d'hygiène sociale et morale ;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte ;
A. Guyonnet, architecte ;
D^r A. Montandon ;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

FRIBOURG

E. Lateltin, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Téléphone 2 94 05.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.
Membres : MM. G. Borel.
F. Gilliard.
A. Hoehel.
A. Jaquet.
J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Beaulieu 11, Lausanne.
Chèques postaux II. 6622. Téléphone 24 41 41

TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement ;
- F. A. S. Section romande de la Fédération
des architectes suisses ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Lausanne ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Genève.
- S. C. H. Société coopérative d'habitation,
Moutier ;
- S. A. L. Société pour l'amélioration
du logement, Genève ;
- S. D. T. Société des dessinateurs et
des techniciens du canton de Vaud,
Lausanne ;
- Familia, Société coopérative d'habitation.
- SYNTEC. Syndicat général des employés
techniques, Genève.
- F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation,
Genève.

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60.
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.
Chèques postaux II. 6622.

ANTHOLOGIE. — *J'en arrive à la conclusion que la ville de demain, si elle doit être une ville vraiment complète, doit être une œuvre classique. L'œuvre classique, ne l'oublions pas, est celle qui donne exactement au jour où on l'a faite la satisfaction du besoin de ce jour avec les moyens du jour. Voilà l'œuvre classique. Elle n'est jamais la copie d'une œuvre précédente. Si l'on veut créer une ville qui doit permettre à la génération nouvelle qui nous suivra de vivre simplement, normalement, il faut évidemment « repenser » totalement le problème. Quand on dit devant une assemblée que, dans une ville normalement faite, il doit y avoir du soleil dans les maisons d'habitation, même au solstice d'hiver, on vous répondra : le 55 % des maisons n'ont pas du tout de soleil au solstice d'hiver, vous seriez bien aimable de nous prouver que cela est possible. Et si vous dites aux gens : il n'est pas bon que sur une voie publique on mélange sans discrimination les voitures d'enfants avec les chiens, et le gamin qui joue avec le camion de trente tonnes et la voiture qui fait du cent à l'heure, ils vous répondront : c'est évident, mais alors, il faudra tout démolir ? C'est pourtant ce qui se passe dans toutes les grandes villes, à Paris, à Londres, à Genève, etc. La meilleure solution est, à mon avis, dans le cas de grandes destructions, de repenser le problème entièrement à nouveau, quitte à faire comprendre aux gens qu'il doit y avoir une modification du droit de propriété, et l'on peut parfaitement y arriver. Il faut absolument que la population arrive à une conception nouvelle de la ville, afin que celle-ci donne un aspect qui ne soit pas en contradiction avec la vie de demain et qui, par conséquent, imposerait à la génération future des gênes absolument intolérables uniquement pour avoir permis à quelques-uns d'entre nous de conserver un certain nombre d'habitudes qui nous sont chères.*

MARCEL LODS, ARCHITECTE.

Sommaire

Le domaine de l'urbanisme	7
Le problème du logement en Hollande	11
Les Coopératives d'habitation à Yverdon	16
Décorations murales dans des immeubles d'habitation, à Genève	19
Au Salon des arts ménagers	21
L'inspiration artistique	22
Etude des perspectives de l'industrie cimentière euro- péenne	24
Informations	25
Bibliographie	27
Communiqué	27